



Communiqué de presse Bruxelles, le 31 mars 2020

La CSC bâtiment - industrie & énergie invite les entreprises à renoncer au paiement des dividendes en 2020!

L'Union Européenne, devenue aujourd'hui l'un des épicycles de la pandémie, doit réagir rapidement, fermement et de manière coordonnée pour protéger ses citoyens contre le COVID-19 et éviter une récession économique majeure.

Cette situation inattendue à laquelle nous sommes actuellement confrontés requiert des mesures de solidarité exceptionnelles.

Pour faire face à la crise sanitaire sans précédent, dont les effets sur l'économie sont susceptibles de durer, les entreprises bénéficient d'un important soutien des pouvoirs publics, et ce tant à l'échelle nationale qu'europpéenne.

De nombreux-ses salarié-e-s, pour assurer la continuité de service, doivent s'adapter dans des conditions parfois difficiles. Le confinement entraîne un risque de faillite pour de nombreux petits commerces et PME à qui l'Etat a promis des reports de paiement, des revenus de remplacement et d'autres garanties publiques.

Dans ce contexte, il serait incompréhensible que les actionnaires ne fassent pas également un effort. Les entreprises et surtout les grands groupes doivent participer pleinement à la solidarité. Il ne serait ni raisonnable, ni responsable pour les entreprises de verser des dividendes à leurs actionnaires comme si nous étions en « Business as usual ».

La **CSC bâtiment - industrie & énergie** appelle à la raison et à la décence. Elle se joint à l'appel de la Confédération européenne des syndicats et demande aux entreprises le maintien de ces montants importants en leur sein afin de garantir non seulement leur bonne santé financière (liquidité et niveau des fonds propres), mais aussi de pouvoir faire face à leurs obligations vis-à-vis de leurs travailleurs et de la sécurité sociale. Une sécurité sociale qui finance aujourd'hui les infrastructures hospitalières et de santé pour toutes et tous. Les efforts et la solidarité doivent être partagés !

Pour de plus amples informations :

- Patrick Vandenberghe, président **CSCBIE**, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général **CSCBIE**, 0477/54.39.38 (FR)